

FORMATION INITIALE DIRECTRICES ET DIRECTEURS



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Stage FIDIR -sujet- DSDEN 38- 2024-2025



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les obligations réglementaires du directeur :

Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014

Il est le responsable unique de la sécurité incendie :

- Organise les exercices évacuation
- S'assure du bon fonctionnement des installations et des équipements contre le feu
- Actualise le registre de sécurité en lien avec la collectivité propriétaire des bâtiments
- Est l'interlocuteur de la commission de sécurité

Il prend toutes mesures d'urgence propres à assurer la sécurité des personnes

Il signale tous les dysfonctionnements à la mairie par le biais de fiche Santé Sécurité au Travail

Il participe à l'évaluation des risques professionnels dans le cadre du DUER et renseigne l'application

Il organise les exercices incendie et PPMS



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sur le bureau du directeur

fonnel -

- Portail de saisie évaluation repères
- ONDE
- Magistère
- TRIBU
- GAJA
- Dematerialisation des ENSEIGNANTS de statut
- PSC1
- ENSEIGNANT Accès santé
- ENSEIGNANT Espace Sécurité
- CONTRATS AIDÉS Accès Espace
- Aide et docs
- SORTIESCO
- Visioconf.
- Liste centres
- Intervenants
- PPMS
- ECECA
- DT
- Faits établissement
- Espace Sécurité
- Portfolio
- CIRCULAIRES
Espace circulaire de l'intranet
la recherche peut se faire : par mot clés,
par thématique par service émetteur...
Accès Circulaires
- Culture 38
- I PROF
- LE BULLETIN OFFICIEL
- ÉLÈVE
- MYRIAÉ
- ÉLÈVE



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sur le PIA

g Grenoble.fr/intranet-oms/securite-prevention

Sécurité Prévention

- Circulaires**
- Établissements/Écoles**
- Statistiques/Cartographie**
- Informations pratiques**
- Sécurité Prévention**
- Espace juridique**
- Activité récente**
- Archives**
- Portail Interactif Agents**
- ACCES AU PIA**

Contacts

Contacts académiques service Santé Sécurité au Travail

Contacts Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Contact ES&ST

Equipes mobiles de sécurité de l'académie de Grenoble

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Avis

Bilan annuel et Programme de prévention

Missions et Composition

PV

Travaux des CHSCT

Instances - Registres - Ressources

Liste des registres

DUER - Document Unique d'Evaluation des Risques

RSST - Registre de Santé et Sécurité au Travail

RSDGI - Registre de Signalement de Danger Grave et Imminent

Registre de maintenance des machines

Assistants et conseiller de prévention

Commission Hygiène et de Sécurité (CHS)

Risques professionnels

Incendie

Risque chimique

Amiante

Bruit et voix

Ateliers

Troubles musculo-squelettiques

Télétravail en confinement

Sécurisation des espaces scolaires

PPMS AI - Plan Particulier de Mise en Sécurité Attentats Intrusion

PPMS RM - Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs

Voir aussi l'espace juridique

Sécurité Rectorat et DSDEN

Missions de la médecine de prévention



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPMS

**LES PPMS
MEMO**



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPMS

Les 4 attitudes possibles lors du déclenchement d'un PPMS dans un établissement

Évacuer 	Mettre à l'abri 	Confiner 	Se barricader 
Alerte donnée : Sonnerie longue et continue - type incendie	Alerte donnée : Sonnerie PPMS avec annonce vocale Précisions apportées via Pronote ou mégaphone		Alerte donnée : Alarme intrusion du collège
Type de risques possibles : Incendie - séisme	Type de risques possibles : Inondation – tempête – glissement de terrain		Type de risques possibles : Intrusion / attentat dans le collège ou à proximité immédiate
Attitudes attendues : <ul style="list-style-type: none"> ➤ gardez votre calme ; ➤ fermez les fenêtres ; ➤ évacuez en ordre sans prendre vos affaires ; ➤ les assistants de sécurité (ASSEC) se mettent en ordre de marche ; ➤ le professeur sort en dernier et ferme la porte (mais pas à clé !) ; ➤ prenez la pochette PPMS ; ➤ rejoignez le point de regroupement (PR) ; ➤ faites l'appel et rendez compte. 	Attitudes attendues : <ul style="list-style-type: none"> ➤ gardez votre calme ; ➤ si risque d'inondation, montez aux étages supérieurs dans la salle prévue ; ➤ si risque de tempête, déplacez-vous dans les couloirs ; ➤ si risque de glissement de terrain, quittez les salles proches du danger ; ➤ gardez un contact avec le Poste de Crise (PC) via Pronote ou tél. portable. 	Attitudes attendues : <ul style="list-style-type: none"> ➤ gardez votre calme ; ➤ si vous disposez d'une mallette PPMS, scotchez fenêtres, portes et arrivées d'air ; ➤ si vous êtes dans le bâtiment principal, menez votre groupe entre les portes coupe-feu ; ➤ faites asseoir le groupe et évitez les activités consommant trop d'oxygène ; ➤ rassurez les personnes stressées ; ➤ gardez un contact avec le Poste de Crise (PC) via Pronote ou tél. portable. 	Attitudes attendues : S'échappez si aucun danger proche ! Sinon, attitudes attendues : <ul style="list-style-type: none"> ➤ barricadez-vous au moyen du meuble (armoires, tables, chaises) ; ➤ éteignez les lumières et éloignez-vous des portes et fenêtres ; ➤ allongez-vous au sol derrière des tables renversées ; ➤ faites respecter le silence absolu et mettez les portables en mode avion ; ➤ restez proche et rassurez les personnes stressées ; ➤ attendez l'intervention des forces de l'ordre et assurez-vous qu'il s'agit bien d'eux avant d'ouvrir (demandez au PC un mot de passe).
Moyens de communication : - Pronote - Fiche PPMS	Moyens de communication : - Pronote ou Tél. portable - Fiche PPMS		Moyens de communication : - Pronote - Fiche PPMS

- Le PPMS relève de la responsabilité du directeur académique
 - Un assistant de prévention dans chaque circonscription qui rédige les nouveaux PPMS unifiés (CPC)
 - Si le PPMS est rédigé par l'assistant de prévention, les CR d'exercices sont toujours de la responsabilité du directeur ou de la directrice et doivent être déposés sur le site dédié
-
- Les exercices:
 - Un exercice incendie dans le premier mois de classe
 - Un exercice intrusion avant la fin du 1^{er} trimestre
 - Un deuxième exercice incendie et un deuxième exercice risques majeurs

En début d'année , nécessité de mettre à jour le PPMS unifié:

- Personnel assurant l'intérim de direction
- Personnel assurant la cellule de crise
- Nombre de personnels affectés: enseignants, atsem, aesh, aed
- Nombre d'élèves inscrits:

Prévoir un temps en conseil des maîtres de présentation du PPMS (ou de rappel)

Action du directeur : préparation de rentrée, annexe 3

ACTIONS DU DIRECTEUR D'ÉCOLE OU DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	OBSERVATIONS
Vérifier la mise à jour du PPMS Vérifier le matériel PPMS (remplacement des consommables, etc.)	
Avoir identifié les personnels ressources dont les responsables de zone.	
Anticiper une organisation de crise (cellule de crise : lieu, composition, missions).	
S'assurer de l'existence et du bon fonctionnement des moyens d'alerte interne, audibles dans chaque lieu de l'école ou de l'établissement.	
S'assurer que tous les personnels connaissent les consignes qu'ils doivent mettre en œuvre (en particulier, transmettre aux responsables de zone la fiche sur la procédure et les missions du responsable).	
S'assurer que les conditions d'accueil des secours sont prévues.	
Disposer de la liste, à jour sous forme papier, des personnels et des élèves.	
Vérifier l'existence et la connaissance de consignes particulières pour les personnes nécessitant une attention particulière.	
Sensibiliser à la sécurité les personnels et les élèves lors de leur accueil : visite des locaux, signaux d'alerte, issues de secours, zones de mise en sûreté, postures, conduites à tenir, affichages.	
Mettre à disposition les documents utiles dans les zones de mise en sûreté ou autre lieu (par exemple, liste d'effectifs, consignes, etc.).	
Communiquer en direction des personnels, des parents et des élèves sur la réalisation d'exercices de mise en œuvre du PPMS.	

Les missions du directeur en terme de sécurité incendie

Les équipements ou les installations présents dans un établissement scolaire peuvent selon les cas :

- Générer un départ d'incendie :
 - installation électriques,
 - Installation de gaz,
 - de chauffage (chaudière fuel, gaz, bois ...)

- Lutter contre un départ de feu et faciliter l'évacuation.

Le directeur doit assurer une veille active des installations pouvant générer un départ d'incendie, ainsi que des équipement destinées à combattre le feu, à donner l'alerte et à faciliter l'évacuation

Le directeur peut ainsi intervenir directement et personnellement



- laisser libres les circulations,
- limiter l'utilisation de combustibles,
- organiser les exercices d'évacuation, ...

Dans d'autres cas, il ne peut agir lui-même. Il doit donc informer sans délai le maire, et rendre compte à sa hiérarchie (IEN)



- alarme défectueuse,
- extincteurs utilisés,
- défauts électriques...

La sécurité incendie, tous responsables

L'action du directeur vise à assurer la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité.

Il doit assurer une veille active des installations pouvant générer un départ d'incendie, ainsi que des équipements destinés à combattre le feu, à donner l'alerte et à faciliter l'évacuation.

Le directeur peut ainsi intervenir directement et personnellement



- laisser libres les circulations,
- limiter l'utilisation de combustibles,
- organiser les exercices d'évacuation, ...

Dans d'autres cas, il ne peut agir lui-même. Il doit donc informer sans délai le maire, et rendre compte à sa hiérarchie (IEN)



- alarme défectueuse,
- extincteurs utilisés,
- défauts électriques...

Néanmoins, la sécurité incendie concerne **l'ensemble de la communauté éducative présente dans l'établissement.**

Il conviendra par tout moyen adapté de sensibiliser les personnels aux mesures de prévention élémentaires.

LA COMBUSTION





**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« le feu s'éteint ...

Dans la première minute avec un verre d'eau,

Dans la deuxième minute avec un seau d'eau,

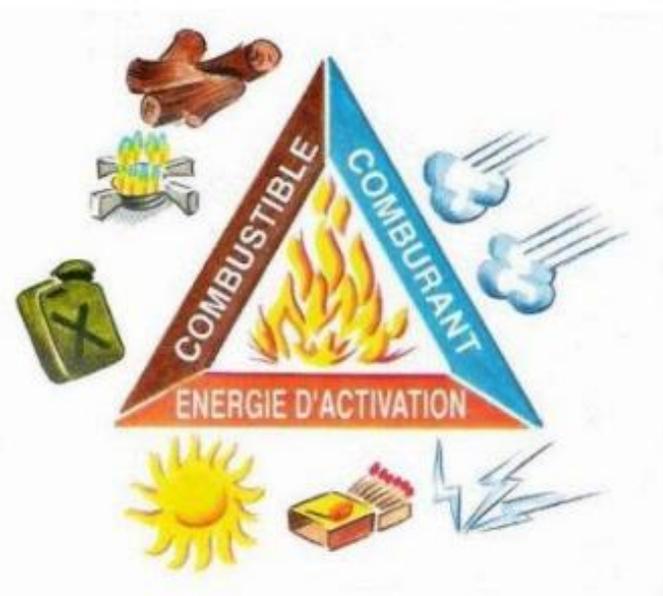
Dans la troisième minute avec une tonne d'eau,

Après...on fait ce qu'on peut... »

Le **triangle du feu** est un modèle simple pour comprendre les éléments nécessaires pour la plupart des incendies.

La réaction chimique de la combustion ne peut se produire que si l'on réunit trois éléments :

- **un combustible,**
- **un comburant (oxygène)**
- **une énergie d'activation en quantités suffisantes.**





**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les différentes phases de l'incendie



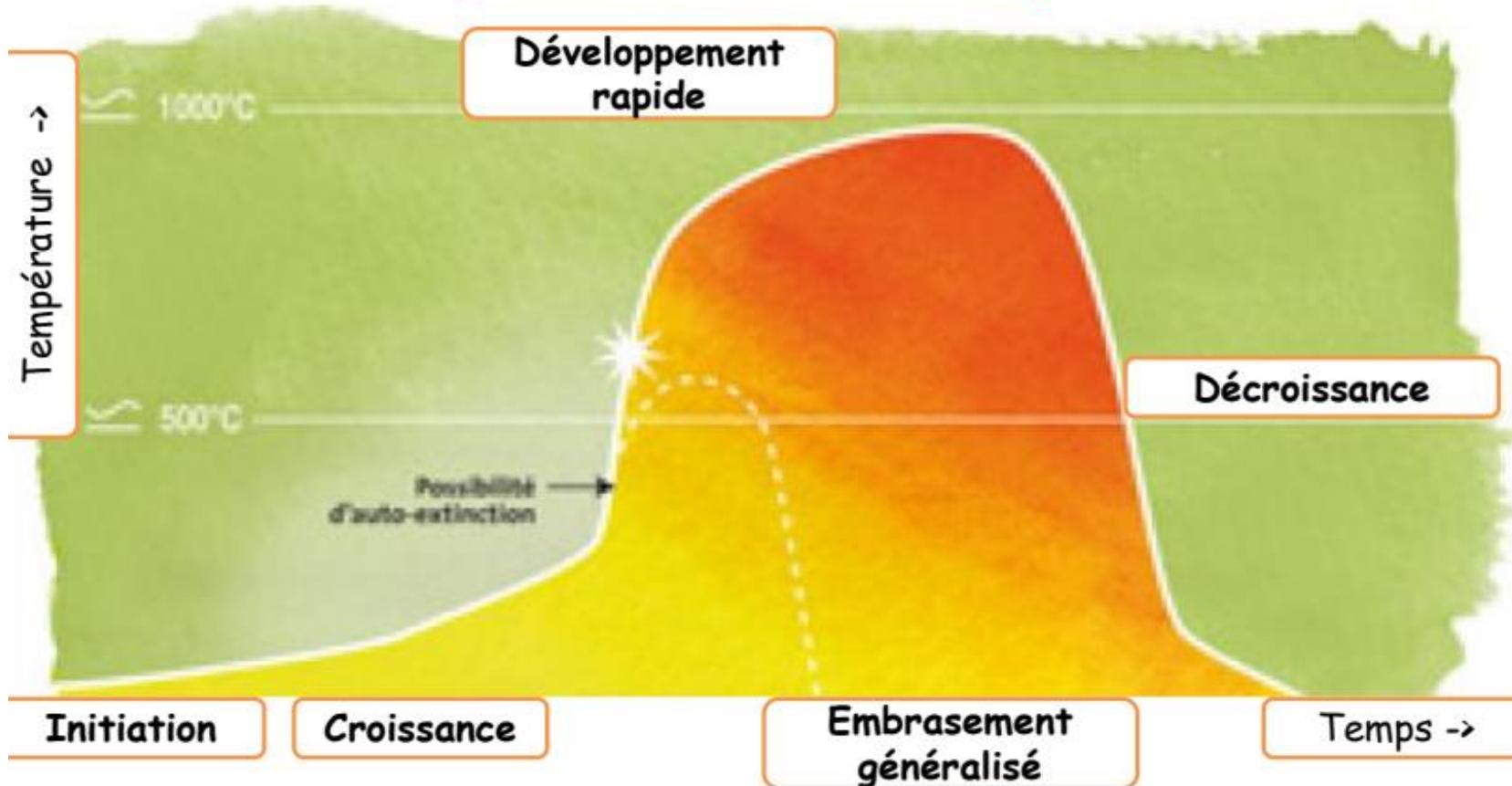


**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les différentes phases de l'incendie

5 GRANDES PHASES



La vérification périodique des équipements

Lutter contre un départ de feu et faciliter l'évacuation :

Les moyens de détection et d'alarme

- Déclencheurs manuels
- Système de Sécurité Incendie (SSI) ou alarme

Les moyens d'extinction

- Extincteurs, RIA

Le balisage des cheminements

- Bloc autonome d'éclairage de sécurité
- Issue de secours



La gestion des fumées

- Trappes de désenfumage
- Porte coupe feu

Les plans

- Plan d'intervention et d'évacuation à destination des pompiers

La vérification périodique des équipements

La vérification de ces équipements ou installations est:

- **obligatoire**
- **Périodique (1/an)**
- diligentée par le propriétaire des locaux (le maire)
- réalisée par un technicien compétent ou par un organisme agréé
- consignée dans le registre de sécurité incendie
- donne lieu à un rapport

Le directeur doit :

- organiser une veille active des équipements et installations pouvant générer un départ d'incendie.
- s'assurer que les que les équipement destinés à combattre le feu, à donner l'alerte et à faciliter l'évacuation fonctionne

Tous dysfonctionnements doivent être signalés à la mairie



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les exercices incendie

Objectif :

- Découvrir les signaux sonores des **alarmes incendie** installées dans les locaux
- Localiser les issues de secours, ainsi que les **points de rassemblements** définis (à plus de huit mètres des bâtiments)
- Mettre en application les **consignes de sécurité**, et ainsi en vérifier leurs pertinences
- Passer en revue l'état et la fonctionnalité de vos infrastructures
- Connaître les espaces d'attente sécurisés et les procédures adaptés
- De vérifier l'assimilation des rôles des personnels en cas d'évacuation

Nombre :

Au moins **deux exercices au cours de l'année scolaire dont le premier exercice doit se dérouler dans le mois qui suit la rentrée.**

Déroulé :

La totalité des occupants du bâtiment où l'alarme a été déclenchée, doit être évacuée en bon ordre, dans le minimum de temps et sans précipitation. La durée de l'exercice est strictement égale au temps écoulé depuis le déclenchement de l'alarme jusqu'à la sortie de la dernière personne à plus de 8 mètres de la façade du bâtiment.



La scénarisation des exercices permet:

- ❑ D'identifier le signal d'évacuation.
- ❑ De respecter la consigne d'évacuation générale
- ❑ D'adapter son comportement face à la situation:
 - Je suis témoin d'un incendie
 - Il y a de la fumée dans le couloir
 - C'est le temps de sieste
 - L'escalier que j'emprunte habituellement lors de l'évacuation est enfumé ou impraticable
 - Je suis en fauteuil roulant
- ❑ Identifier dans chaque établissement recevant du public (cinéma, grande surface, etc.) le fléchage d'évacuation similaire à celui de l'établissement

Des consignes spécifiques doivent être élaborées pour chaque cas particulier

A la suite de l'exercice, il est important de réaliser un bilan de l'exercice afin d'analyser les conditions de réalisation et d'améliorer les procédures



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quelques points de vigilance



1 porte (Unité de passage) pour 19 personnes

2 portes = de 20 à 50 personnes
(ou 1 porte de 1,40 m de large)



Les issues de secours doivent être dégagées, équipées d'un store ne doivent pas être occultées par des rideaux fixés au dormant. Seuls les dispositifs d'occultation fixés à l'ouvrant sont acceptés.

Quelques points de vigilance

Les issues de secours doivent en tous les cas être équipées d'un système d'ouverture simple manœuvre



s'assurer qu'aucune issue de secours ne soit verrouillée par une serrure à clef.



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La sécurité incendie

Quelques points de vigilance

La prévention sur le combustible

- Archives stockées dans local dédié



- Liquides inflammables dans bacs de rétention

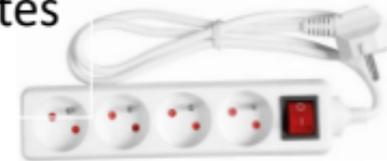


Quelques points de vigilance

Les installations électriques sont les principales responsables des départs d'incendie.



- « Triplettes » interdites (50% des départs de feu)
- Les multiprises NF CE 3600 Watt équipés d'un bouton d'arrêt ou d'un disjoncteur intégré sont **tolérées** mais doivent être éteintes après chaque utilisation



Proscrire l'usage de « triplettes ». Privilégier l'utilisation de bandeau de prises murales en sollicitant leur installation par la collectivité propriétaire



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La sécurité incendie

Quelques points de vigilance

Eviter la propagation des fumées : Porte coupe feu



**PORTE COUPE-FEU
NE METTEZ PAS
D'OBSTACLE
À LA FERMETURE**

OU

**PORTE
COUPE-FEU
A MAINTENIR
FERMEE**



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Travaux dans les écoles

Pendant la phase de travaux dans votre école vous êtes toujours responsable de la sécurité des personnes.

Si vous constatez que les travaux génèrent des risques en terme d'évacuation, contactez au plus tôt l'IEN et la mairie.



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La sécurité incendie : point de vigilance

ERP type R
5eme Catégorie

ERP type R
autres catégories

Elémentaire

Maternelle

Visite Commission de sécurité

Moins de 200
personnes

Moins de 100
personnes

Tous les 3 ans pour les 1^{er}, 2nd et 3^e
catégories

Moins de 100
personnes en étage

Interdit sur
plusieurs étages

Tous les 5 ans pour les 4^e catégories

~~Visite Commission de sécurité~~



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La fiche Santé Sécurité au Travail (RSST)

Mise en service de nouvelles fiches RSST (construites par l'académie et le CHSCT Académique) pour assurer un meilleur suivi des situations remontées

Ressources:

[Fiche 1^{er} degré](#)

[Circuit de transmission](#)

[Circuit méthodologique](#) (à compléter)



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les fiches Santé Sécurité au Travail

- ❑ Sont à la disposition de tous les personnels et usagers (dans l'école et téléchargeable sur le PIA)
- ❑ signalent une situation dangereuse:
 - ❑ la sécurité des installations électriques
 - ❑ l'hygiène des locaux
 - ❑ l'aspect immobilier
 - ❑ l'environnement extérieur
 - ❑ Condition et ambiance de travail
- ❑ Sont consignées dans classeur par ordre d'arrivée et identifiées: fiche identification de la fiche (RNE-Date)
- ❑ Assurent la traçabilité de la prise en compte du signalement
- ❑ Exigent une réponse

Tutoriel fiche RSST 1^{er} degré

Info identification de la fiche



RNE _ DATE (AA_MM_JJ)_lettre

Partie renseignée par le référent Santé Sécurité au Travail ou celui qui rédige la fiche

Fiche « Santé et sécurité au travail » 1^{er} degré

Exemple 2 fiches émanant de l'école élémentaire Jules Ferry (0071387V), le 12 octobre 2018.

0071387V_18_10_12_A

0071387V_18_10_12_B

(la lettre finale est utilisée si plusieurs fiches sont utilisées le même jour)

Info établissement, circonscription et acteurs de prévention

Informations générales

Circonscription de l'Éducation nationale :

École :

Commune :

Le registre de santé et de sécurité doit être mis à la disposition de tous les agents et usagers afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Tout agent (ou usager) peut inscrire toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Assistant de prévention chargé du suivi du registre :

Nom et prénom :

Nom du directeur :

Nom de l'IEN de la circonscription :

Diverses informations à remplir sur l'établissement et la circonscription

Info sur la situation signalée

Description de la situation, bien remplir tous les champs

Signalement de la situation

Nom et prénom de l'agent ou de l'utilisateur :

Date, heure et lieu des faits:

Faits à signaler :

.....

Suggestions éventuelles relatives à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail

.....

Date :

Le but est de décrire la situation de manière objective **à partir de faits précis**

Indiquer si possible toutes propositions susceptibles de prévenir cette problématique

La fiche est transmise selon un circuit administratif déterminé au supérieur hiérarchique

Info prise en charge de l'école

ECOLE		
Date de prise de connaissance de la fiche :		
Fonction	Observations éventuelles / Suggestions relatives à la prévention et à la sécurité / Solutions éventuelles apportées en interne (à préciser)	Suites données (selon la nature de la situation, transmission à la collectivité et dans tous les cas à la circonscription)
Référent RSST		
Date de mise à disposition de la réponse à l'agent ou l'utilisateur dans les meilleurs délais (délai préconisé 15 jours après réception de la fiche).		

- Réponse apportée à la situation par le référent SST (le directeur)
- Description de la solution trouvée en interne
 - Classer la fiche dans un classeur
 - Envoyer une copie à la circonscription pour information: en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE_date** » (info d'identification de la fiche)

- Solution dépend de l'éducation nationale
 - Envoyer à la circonscription en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE_date** » (info d'identification de la fiche)

- Solution dépend de la mairie
 - Envoyer à la mairie avec une demande de réponse
 - Envoyer une copie à la circonscription pour info: en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE_date** » (info d'identification de la fiche)

Situation relevant de la Mairie

<u>COLLECTIVITE LOCALE</u>		
Date de prise de connaissance de la fiche :		
Fonction	Observations éventuelles / Solutions apportées (à préciser)	Suites données <i>(transmission à l'école)</i>
Personnel / service de la Collectivité		
Coordonnées : - interlocutrice mairie :		
Date de réponse et de retour de la fiche à l'école dans les meilleurs délais (délai préconisé 15 jours après réception de la fiche) :		

→ Envoi à l'école

Réponse apportée à la situation par la mairie

Suivi de la situation par la circonscription

CIRCONSCRIPTION		
Date de prise de connaissance de la fiche : <input type="text"/>		
Fonction	Observations éventuelles / Suggestions relatives à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail / Solutions apportées en interne (à préciser)	Suites données (selon la nature de la situation, transmission à la collectivité et dans tous les cas à la DSDEN, au secrétaire du CHSCT D et au conseiller de prévention)
Assistant de prévention		
IEN de la circonscription		
Coordonnées : - DSDEN : preventiondsden38@ac-grenoble.fr - secrétaire du CHSCTD : chsctd-sec-38@ac-grenoble.fr - conseiller de prévention départemental : conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr		
Date de réponse et de retour de la fiche à l'école par la voie hiérarchique dans les meilleurs délais (délai préconisé 15 jours après réception de la fiche) :		

Si l'école transmet à la circonscription une fiche, :

→ La circonscription tâche d'apporter une réponse à la problématique

→ Retourne la fiche à l'école

La circonscription envoie une copie aux interlocuteurs: en précisant dans l'objet du mail « **Fiche RSST RNE_date** » (info d'identification de la fiche)

Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)

Objectif du DUER:

Le DUER est un outil de diagnostic et de priorisation. Il permet de construire le programme de prévention (actions à mettre en œuvre pour réduire les risques et améliorer les conditions de travail)

Il est important qu'il soit à jour et représentatif de la réalité du terrain (des risques rencontrés dans les situations de travail)

- ❑ Suite à l'analyse des DUER de l'année antérieure à été mis en place des groupes de travail sur conditions de travail des personnels accueillant des élèves à besoin particulier, sur la prévention des risques psycho-sociaux, sur le bruit et la voix, sur les troubles musculo-squelettiques
- ❑ Il permet aussi d'appuyer les demandes de travaux ou de matériel à la mairie, le PDF de votre DUER peut servir de base d'échange avec la mairie, car c'est une évaluation participative des risques par l'ensemble de la communauté éducative (ATSEM compris)



Mise à jour du DUER

Etape	Actions	Supports
Réunion n°1: 15 min	Éditer les actions du programme de prévention	Application DUER (Onglet Document DUER , Actions de prévention)
	Distribuer à l'ensemble des personnels <ul style="list-style-type: none">Le PDF des risques généré par l'applicationune fiche d'identification des risques à remettre à la prochaine réunion	Fiche d'identification des risques PDF des risques
Réunion n°2 : 45 min	Visionner en équipe le film	Vidéo DUER Etape 2&3
	En équipe à l'aide des fiches d'identification complétées par les personnels Si la situation doit être traitée rapidement ⇒ Remplir une fiche RSST (santé sécurité au Travail). Si cette situation dure et devient un risque professionnel, ⇒ Remplir une fiche synthèse par risque en réalisant l'évaluation (fréquence, gravité, moyen de prévention existant) et en faisant des propositions d'action de prévention	Fiche synthèse Fiche Registre Santé Sécurité au Travail
Entre temps: 20 min	Renseigner l'application	Vidéo prise en main de l'application : <ul style="list-style-type: none">Mise à jour des paramètresRenseignement des risques recensés

Tableau récapitulatif des étapes de la démarche DUER

	Quoi ?	Qui ?	Comment ?
1- identifier les risques	recenser les risques rencontrés dans les différents postes de travail en s'interrogeant sur les conditions d'exercice au poste	Chaque agent de l'éducation nationale	à l'aide d'une fiche d'évaluation des risques disponible en annexe 1 et à l'adresse : https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/content/duer-1er-degre-directeur-decole
2- Estimer les risques	« quantifier » les risques recensés en fonction de la gravité des dommages potentiels et de leur fréquence d'apparition	Le directeur (avec possiblement l'avis du conseil des maîtres)	En renseignant l'application. Le logiciel formulera une estimation allant de 11 pour les risques les plus minimes à 46 pour les plus importants. Voir explications pratiques annexe 2a, 2b, 2c
3- Faire des propositions	formuler des propositions visant à - supprimer ou à diminuer le risque - protéger les personnes. - signaler le danger - former ou informer les personnes	Le directeur (avec possiblement l'avis du conseil des maîtres)	À l'aide des principes généraux de prévention (art 4121-2 du code du travail) Voir explications pratiques en annexe 3
4- Réaliser ou faire réaliser les propositions	mettre en œuvre les propositions en les priorisant au regard de l'estimation des risques	Selon les domaines de compétences : - Le directeur - La collectivité - L'IEN	Pour les problématiques récurrentes ou si la proposition nécessite une réalisation urgente, renseigner une fiche du registre Santé Sécurité au Travail (circuit en annexe 4) Fiches disponibles et à l'adresse : https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/content/le-registre-sante-et-securite-au-travail

ANNEXE 1

FICHE D'IDENTIFICATION DES RISQUES

Votre établissement souhaite mettre à jour le DUER. Par cette fiche d'identification des risques vous êtes sollicités pour participer à la démarche. Afin que l'évaluation des risques reflète la réalité de votre travail, c'est à vous personnel de l'unité de travail qu'il revient de réfléchir aux risques auxquels vous faites face lors de votre activité, que ce soient des risques liés aux gestes et postures, aux produits et matériaux, aux installations, aux locaux, aux sorties extérieures et à la charge mentale. Une synthèse de ces risques sera ensuite faite en groupe par unité de travail par l'intermédiaire de référents et consignée dans l'application internet.



A tout niveau de la démarche, nous vous conseillons de consulter les tutoriels vidéos disponibles sur le PIA :INTRANET / rubrique sécurité-prévention onglet DUER <https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/content/duer-1er-degre-directeur-decole>

	Dangers identifiés	×	Précisions (ou, quand, comment, qui, quoi)	Propositions d'actions de prévention
1. chute de plain pied	Sol glissant (eau, huile, ...)			
	Sol inégal (marche, ...)			
	Sol défectueux (trous, ...)			
	Passage étroit, encombré			
	Autre,			
2. chute de hauteur	Parties en contrebas (escalier, quai, ...)			
	Accès à des parties hautes (armoires, ...)			
	Dispositifs mobiles (échelles, ...)			
	Autre,			
3. liés aux circulations internes	Zone de circulation mal définie.			
	Voie dangereuse (pente, mauvais état, fosse, tranchée, puits)			
	Autre,			

4. routier et piéton	Kilométrage parcouru important.			
	Changement du lieu de travail.			
	Déplacement en groupe.			
	Autre,			
5. lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges.	Port de charge.			
	Manutention répétitive.			
	Posture prolongée (debout, ...)			
	Mauvaise posture.			
	Autre risque PRAP.....			
7 liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Utilisation de produits non étiquetés.			
	Emission de gaz			
	Emission de poussières.			
	Emission de fumées.			
	Micro-organisme (bactéries, virus ...)			
	Présence de pollen, plantes.			
	Présence d'amiante à un niveau préoccupant			
	Autre,			
9. liés aux équipements de travail	Utilisation d'outils tranchants (ciseaux, cutter, ...)			
	Locaux mal adaptés.			
	Manutention, transport de charges.			
	Autre,			
11. liés et nuisances liés au bruit	Bruit en classe			
	Bruit en récréation			
	Autre,			
	Utilisation anormale, prolongée et ou répétée de la voix			

Risques	Dangers identifiés	C	Précisions (ou, quand, comment, qui, quoi)	Propositions d'actions
12. liés aux ambiances thermiques	Température inadaptée.			
	Ambiance chaude.			
	Ambiance froide.			
	Autre,			
13. d'incendie, d'explosion	Utilisation de produit inflammable.			
	Atmosphère explosive.			
	Produits incompatibles (mélange, ...)			
	Aération, assainissement (fumées, ventilation, ...)			
	Autre,			
14. liés à l'électricité	Conducteur nu accessible.			
	Matériel défectueux (pas de terre, prise pas aux normes, ...)			
	Non consignation en intervention.			
	Autre,			
15. liés à l'éclairage	Eclairage insuffisant du local.			
	Eclairage inadapté en classe.			
	Eblouissement, réflexion.			
	Zone de passage peu (pas) éclairée.			
	Autre,			
16. liés aux rayonnements (électro-magnétiques, ionisants, ...)	Relais téléphonique GSM			
	Wifi			
	Autre,			

17. risques liés à l'utilisation d'écran	Eblouissement dû à l'éclairage naturel			
	Mobilier inadapté			
	Mauvais réglage de l'écran			
	Difficulté à utiliser les logiciels.			
	Autre,			
18. Risques liés au manque d'hygiène	Pas ou peu de moyen d'hygiène (savon, ...)			
	Pas de trousse de premiers secours.			
	Non respects des règles d'hygiène.			
	Contact avec des personnes porteuses de pathologies.			
	Suivi médical insuffisant (médecine de prévention)			
	Autre,			
19. Risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure, ou service maintenance	Méconnaissance par l'école ou l'EPLE des risques de l'autre entreprise.			
	Risques liés à la Co activité.			
	Méconnaissance par l'entreprise intervenante des contraintes des EPLE			
	Autre,			
20. Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions, ...)	Agression verbale.			
	Agression physique.			
	Relations conflictuelles (élèves, collègues, hiérarchie, ...)			
	Travail isolé			
	Autre psychosocial			
21. Autres risques.	Autre danger			

Modification du facteur de risque

Identification des dangers

Facteur de risque : Risque de chute de plain-pied

Danger identifié : Sol inégal (marche...)

Domage : Entorses, fractures

Précisions : 244

Des marches du perron d'entrée ne sont pas horizontales.

Estimation du risque

Gravité : Significative

Fréquence : Mensuelle et plus

Moyens de prévention : Consigne

Détails éventuels : 600

Évaluation du risque



Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons

300

Le traitement implique

Intervention

Collectivité de rattachement

Éducation Nationale

Pas d'intervention

Risque acceptable

Historique des Réalisations

Modification du facteur de risque

Identification des dangers

Facteur de risque : Risque de chute de plain-pied

Danger identifié : Sol glissant (eau, huile...)

Domage : Entorses, fractures

Précisions : 195

Les escaliers sont usés.
Lorsqu'ils sont mouillés (pluie, neige, ménage) ils sont excessivement glissants

Estimation du risque

Gravité : Grave

Fréquence : Hebdomadaire

Moyens de prévention : Consigne

Détails éventuels : 600

Évaluation du risque



Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons

300

Le traitement implique

Intervention

Collectivité de rattachement

Éducation Nationale

Pas d'intervention

Risque acceptable

Historique des Réalisations



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le registre des aires de jeux

Références réglementaires

- Décret 96-1136 du 18 décembre 1996

Fonction

- consigne les observations datées de la vérification périodique des installations.

Tenue

- Le propriétaire des équipements, les services de contrôle compétents, l'enseignant dans le cadre de la vérification journalière

Mise à disposition et emplacement

- Les personnels utilisateurs, les agents de contrôle
- Sur le lieu d'utilisation des équipements sportifs et en copie au sein de l'établissement

identifier les risques - estimer les risques - faire des propositions dans l'application DUER

Création d'un facteur de risque (14/05/2019)

Identification des dangers

1 Facteur de risque: Sélectionner un risque
Danger identifié: Sélectionner un danger
Précisions : 300
Dommage: Sélectionner un dommage
Décrire le danger de façon concise et factuelle en donnant si possible des mesures chiffrées et des précisions sur le lieu/le temps

Estimation du risque

2 Gravité: Sélectionner la gravité → Voir annexe 2b
Fréquence: Sélectionner la fréquence
Moyens de prévention: Sélectionner le moyens de prévention
Détails éventuels : 600
moyens de prévention existants et non attendus
Les détails éventuels doivent concerner la gravité, la fréquence ou les moyens de prévention existants

Évaluation du risque

11 23 46

Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons

300 Faire des propositions au regard des principes généraux de prévention (annexe 3) 3

Le traitement implique

Intervention
 Collectivité de rattachement
 Éducation Nationale
Cette partie n'est pas à renseigner par le directeur
 Pas d'intervention
 Risque acceptable 4

Historique des Réalisations

ETAT DES RISQUES RECENCES

ANNEXE 2c

état	Définition	Niveau de délégation
Repérage	Risque repéré mais qui n'a pas fait l'objet d'une estimation au regard des critères de gravité et de fréquence.	
Estimation	Risque qui a fait l'objet d'une estimation au regard des critères de gravité et de fréquence.	
Vérification	Risque jugé acceptable. Aucune intervention n'est proposée.	
Traitement	Risque pour lequel une proposition d'intervention a été formulée, en attente d'une validation par l'administrateur.	
En cours	Risque pour lequel une proposition a été validée par l'administrateur, en attente de réalisation.	
Réalisation	Proposition validée et réalisée (datée par l'administrateur).	
Historique	État réalisé qui a fait l'objet d'une mise à jour du DUER	

La gravité

ANNEXE 2b

Le critère niveau de gravité anticipe les conséquences d'un accident s'il se produisait **sans tenir compte des mesures de prévention existantes.**

GRAVITE	CONSEQUENCES	COTATION
mineure	Sans conséquences pour l'opérateur	1
significative	Risque pouvant conduire à un incident, ou un accident sans arrêt de travail	2
grave	Perte d'efficience au poste Accident de travail avec arrêt Maladie professionnelle	3
critique	Risque pouvant porter une atteinte durable aux capacités physique de l'opérateur, handicap, MP grave, voire mort de l'opérateur	4



JE SUIS REFERENT RSST EN ECOLE

ANNEXE 4

Je reçois une fiche RSST

Une réponse peut être apportée au sein de l'école dans le cadre de mes responsabilités.



Le problème relève des compétences de la mairie.

Le problème ne relève pas des compétences de la mairie.

OU

Il n'y a pas de solution apportée en interne



1

Je renseigne la partie « ÉCOLE » et note les solutions apportées

2

Je classe la fiche dans le registre

3

J'envoie une copie à la circonscription pour information

1

Je renseigne la partie « ÉCOLE » et note les observations / suggestions

2

J'envoie la fiche à la mairie (je garde une copie)

3

J'envoie une copie à la circonscription pour information

4

Retour de la mairie, je classe la fiche

4

Absence de retour de la mairie: je transmets la fiche non traitée à la circonscription qui prend le relais (Je garde une copie)

5

J'envoie une copie à la circonscription pour information

1

Je renseigne la partie « ÉCOLE » et note les observations / suggestions

2

J'envoie la fiche à la circonscription (je garde une copie)

JE METS A DISPOSITION DE L'AGENT OU DE L'USAGER LA REPONSE

ANNEXE 3

Supprimer le risque :

Exemple : éliminer des agents chimiques dangereux (formol, mercure), supprimer un équipement défaillant ...

Réduire le risque :

Adaptation des postes et des méthodes de travail, réduire les efforts. « Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou ce qui est moins dangereux ».

Exemple : utiliser un diable ou un charriot pour le déplacement des cartons de ramettes de papier.

Mettre une barrière physique entre le danger et les personnes

Exemple : caillebotis caoutchouc sur les passages extérieurs rendus glissants par la pluie, la neige, le gel

Equiper les agents de protections individuelles permettant d'atténuer ou de supprimer les conséquences du dommage

Exemple : bouchons de protection auditive lors de la surveillance de préau présentant une acoustique défavorable.

S'assurer de la présence/maintenance de toutes les signalétiques obligatoires

Exemple plan d'évacuation incendie, bloc autonome d'éclairage de sécurité, signalétique de danger électrique ...

S'assurer de la présence des consignes de sécurité sur :

- les agents chimiques pictogrammes de danger
- les équipements fiches de sécurité au poste

Mettre en place une signalétique adaptée pour signaler tout danger en attendant les mesures envisagées

Exemple cône pour signaler un soulèvement de sol

FAIRE DES PROPOSITIONS

Pour combattre les risques, je peux :

Supprimer
Réduire
Le risque

Mettre en place des
protections collectives

Conseiller le port
d'équipements de
protection individuelle

Donner des consignes

Exemple : formation inscrite au PDF ou animation pédagogique de circonscription

- Bruit et voix
- Gestes et postures

Accéder à une
Formation

Afficher,
communiquer une
information

Exemple :
Mail, affiches, plaquettes
Thématiques ...

+



-

Efficacité



Qualité de l'air

- ❑ Depuis le 1^{er} janvier 2018, un diagnostic de la qualité de l'air doit être réalisé au sein des locaux scolaire.
- ❑ 2 temps : bilan aéraulique puis une évaluation des pratiques et des produits utilisés (3 polluants: formaldéhyde, Benzène, CO₂)
- ❑ Réflexion communes sur la réduction des polluants auxquelles vous pourrez être associées.



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les infos de la prévention

Amiante.

- ❑ Si votre bâtiment a été construit avant 97, vous devez avoir en votre possession un DTA (Dossier technique amiante) à jour (après 2012)
- ❑ Permet de savoir s'il y a de l'amiante, ou elle se trouve et dans quel état de conservation.



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les infos de la prévention

Le radon

- ❑ Si votre école est dans une commune de zone 3 (zone à potentiel radon significatif) un mesurage sera réalisé par la commune
- ❑ Vous serez averti des résultats, s'ils dépassent les seuils autorisés des actions de remédiations, auxquelles vous pourrez être associées, seront mise en œuvre par la mairie.

[Connaitre le potentiel radon de ma commune](#)



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communes concernées

Zone 1

Tout le département sauf les communes de

Zone 2

Autrans-Méaudre en Vercors, Champagnier, Cornillon-en-Trièves, Engins, Faverges-de-la-Tour, Fontaine, Heyrieux, Jarrie, La Balme-les-Grottes, La Buisse, La Chapelle-de-la-Tour, La Verpillière, Le Passage, L'Isle-d'Abeau, Mens, Montagnieu, Primarette, Saint Antoine l'Abbaye, Saint-André-en-Royans, Saint-André-le-Gaz, Saint-Appolinard, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour, Sainte-Blandine, Saint-Hilaire, Saint-Jean-d'Hérans, Saint-Just-Chaleyssin, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-de-Mesage, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Victor-de-Cessieu, Sassenage, Séchilienne, Septème, Serpaize, Seyssinet-Pariset, Torchefelon, Valencin, Veurey-Voroize, Villard-Reymond, Villefontaine, Vizille, Voreppe.

Zone 3

Allemond, Allevard, Auris, Besse, Chamagnieu, Chantelouve, Chasse-sur-Rhône, Cholonge, Chonas-l'Ambellan, Chuzelles, Clavans-en-Haut-Oisans, Crêts en Belledonne, Entraigues, Frontonas, Huez, Jardin, La Chapelle-du-Bard, La Combe-de-Lancey, La Ferrière, La Garde, La Morte, La Motte-d'Aveillans, La Motte-Saint-Martin, La Salette-Fallavaux, La Valette, Laffrey, Laval, Lavaldens, Le Bourg-d'Oisans, Le Freney-d'Oisans, Le Périer, Les Adrets, Livet-et-Gavet, Mont-de-Lans, Nantes-en-Ratier, Notre-Dame-de-Vaulx, Oris-en-Rattier, Ornon, Oulles, Oz, Pierre-Châtel, Pinsot, Pont-Évêque, Revel, Reventin-Vaugris, Sablons, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Christophe-en-Oisans, Saint-Clair-du-Rhône, Sainte-Agnès, Saint-Honoré, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Mury-Monteymond, Saint-Prim, Saint-Theoffrey, Satolas-et-Bonce, Seyssuel, Susville, Theys, Valbonnais, Valjouffrey, Vaujany, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Venosc, Vienne, Villard-Notre-Dame.

[Connaitre le potentiel radon de ma commune](#)



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Espace Accueil Ecoute »

- Dispositif cofinancé par
Education Nationale et MGEN

- Ouvert à l'ensemble des
personnels éducation
nationale (adhérents ou non
MGEN)

- 3 rendez –vous gratuits

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?
ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE



en face-à-face
à l'Espace d'Accueil et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005 Service & appel
gratuits

de 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR





ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le CHSCT

Composition:

- 14 représentants des personnels:
(7 titulaires + 7 remplaçants)
- Un président: IA-DASEN ou son représentant
- Conseiller de prévention, médecin, AS
- Assistant de prévention, IEN

Missions:

- Participe à la promotion de la prévention des risques .
- veille au respect de la réglementation
- procède à des visites d'établissements
- suggère des améliorations concernant les conditions de travail
- Réalise des enquêtes suite à des AT ou MP

CHSCT

(Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail)

Une instance de prévention
pour améliorer la santé, la sécurité
et les conditions de travail des personnels

Le CHSCT peut intervenir en cas

- de problèmes relatifs à l'hygiène, la Sécurité et aux Conditions de Travail des personnels
- d'accident en lien avec le travail
- de violence au travail
- de danger grave et imminent
- de nécessité d'adaptation de poste



**Contactez
votre représentant du personnel,
secrétaire du CHSCT**

Tous les contacts et informations sur :
www.ac-grenoble.fr/CHSCT

Contact: [chsct-sec- n° du département@ac-grenoble.fr](mailto:chsct-sec-n° du département@ac-grenoble.fr)



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Equipe Mobile de Sécurité

Elle peut intervenir sur sollicitation de l'IEN.

Elle prend connaissance des faits établis

Elle accompagne les équipes lors de situations complexes



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce qu'il faut retenir

- Réalisez 2 exercices incendie (scénarisés) et 1 exercice **par** PPMS
- Vérifiez que les produits chimiques sont sous clés.
- Signalez à la mairie tous les dysfonctionnements par le biais d'une fiche RSST
- Mettez à jour le DUER

- Si vous avez un accident sur votre lieu de travail ou en lien avec votre travail, déclarez le.
- Vous n'êtes pas seul, tout un réseau est à vos cotés, l'assistant de prévention, l'IEN, le service Santé Sécurité au Travail, le service médico social des personnels.

**Etude de
situations de travail**

SITUATION 1



- Signaler ce risque à la mairie par une fiche RSST
- Mettre un balisage
- Sans amélioration, inscrire ce risque dans le DUER